



**Doc. 68**

24 septembre 1952

## **Octroi d'un statut consultatif à certaines organisations syndicales ouvrières**

### **Rapport<sup>1</sup>**

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Rapporteur: M. Henri C. J. HEYMAN, Belgique

---

1. 1952 - 4e session - Deuxième partie



## Projet d'avis

L'Assemblée,

Saisie par le Comité des Ministres d'une demande d'avis,

- a. sur le principe de l'octroi par le Conseil de l'Europe d'un statut consultatif à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens et à l'Organisation Régionale Européenne de la Confédération Internationale des Syndicats libres
- b. sur les dispositions qui devraient être incorporées aux accords à conclure pour régler les rapports de l'Assemblée avec ces organisations,

Considérant que le Conseil de l'Europe aurait avantage à se maintenir, au cours de ses travaux, en contact étroit avec les organisations professionnelles,

Estimant que ces contacts pourraient le mieux être établis par le canal d'organisations internationales représentatives de larges secteurs de l'opinion,

Considérant que les relations établies avec des organisations de ce type pourraient aider à faire plus largement connaître les buts et les réalisations du Conseil de l'Europe;

Émet l'avis,

- a. qu'un statut consultatif soit accordé par le Conseil de l'Europe aux deux Confédérations syndicales internationales ci-dessus mentionnées
1. que les relations entre l'Assemblée Consultative et les Organisations syndicales en question soient établies sur les bases proposées par la note du Secrétariat général.